

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1392

présenté par

M. Lagarde, M. Labille, Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès,
M. Meyer Habib, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et
M. Zumkeller

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	0	7 000 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	7 000 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	7 000 000	7 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à augmenter de deux points l'indice de retraite du combattant, afin de passer à 54 points.

Cette revalorisation que notre groupe appelle de ses vœux depuis plusieurs budgets serait effective au 1er juillet 2021 et devrait nécessiter une augmentation de 7 millions d'euros.

Cette revalorisation est plus que légitime au regard des sacrifices consentis par nos aînés, toujours présents lors des cérémonies commémoratives, sous la pluie ou dans le froid, pour faire vivre le devoir de mémoire tout en le transmettant aux plus jeunes.

L'amendement propose donc d'augmenter de 7 000 000 euros l'action 01 « Administration de la dette viagère » du Programme n° 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ».

En raison des conditions de recevabilité, la même somme est prélevée sur le Programme n° 167 « Liens entre la Nation et son armée » et l'action 01 relative aux « Liens armées-jeunesse ». Les auteurs du présent amendement rappellent, à toutes fins utiles, qu'ils ne souhaitent absolument pas réduire les moyens consacrés aux liens armées-jeunesse qui demeurent essentiels. Dans l'optique où cet amendement serait adopté, il est souhaitable que le Gouvernement lève le gage afin de ne pas pénaliser le programme 167.